



Vernier 24 février 2011

## **Citernes : faut-il un accident majeur pour que l'Etat se préoccupe des verniolans ?**

Depuis bientôt un an, l'UDC, soucieuse de la sécurité de la population verniolane, s'intéresse de près dépôts pétroliers de Vernier et agit. En effet, les constructions se sont multipliées dans leurs abords immédiats. Il était légitime de s'interroger sur la pertinence d'entreposer de telles quantités d'hydrocarbures en pleine ville et sur la sécurité des sites pétroliers (en particulier celui de Petrostock (ex-Sasma) sis juste à côté d'IKEA et du centre d'affaires de Blandonnet).

Les nombreuses interpellations de nos élus n'ayant pas permis d'obtenir les réponses attendues, l'UDC a engagé plusieurs actions :

- 10 décembre 2010 : Courrier au service de l'environnement des entreprises (SEN) pour connaître le résultat de la dernière étude de risque sur le dépôt de Petrostock et demande de publication des conclusions dans le journal communal;
- 1<sup>er</sup> février 2011 : Lancement d'une initiative communale « Moins de citernes, plus de sécurité » ;
- 1<sup>er</sup> février 2011 : Demande à la conseillère d'Etat Isabel Rochat, en charge de la sécurité et de l'environnement (DSPE), d'organiser une table ronde d'information aux habitants avec la commune de Vernier et les pétroliers.

Depuis sa distribution, le 9 février, l'initiative communale de l'UDC a déjà récolté plus de 400 signatures, preuve que le sujet interpelle la population. Par contre, aucune réponse n'a été obtenue de la part du gouvernement à notre proposition de table ronde.

Le SEN a répondu et transmis le résumé de l'étude de risque réalisée le 22 octobre 2010 par Eco Swiss et le rapport de contrôle du dépôt de Petrostock du SEN du 16 février 2011.

La lecture est ardue pour le non spécialiste mais on retient tout de même que :

- Le scénario explosif du genre de la catastrophe de Buncefield (Grande Bretagne 2005) ne peut s'appliquer en Suisse car le standard de sécurité est plus élevé et donc aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.
- Qu'un accident au poste de remplissage des camions est probable mais que les personnes extérieures au site ne sont pas exposées à des risques non acceptables.
- Que les scénarios relatifs à la chute d'un avion se trouvent dans le domaine acceptable, en partie tout près de la valeur limite.

Et qu'en résumé :

- (Eco Swiss), « Lorsque suite à l'aménagement du territoire, un changement considérable du nombre de personnes dans la proximité immédiate de l'installation se produira, l'étude de risques doit être vérifiée et nouvellement appréciée. »
- (SEN) « Que les scénarii se situent dans le domaine de l'acceptable du diagramme P-n (Probabilité – indice d'accident majeur), défini selon le critère d'appréciation  $n_1$  (nombre de décès) pour l'OPAM. En conclusion, le dépôt de Petrostock représente un risque acceptable selon le critère d'appréciation de l'OPAM. »

### **Notre conclusion :**

L'UDC ne peut se satisfaire de la manière dont l'Etat répond à la préoccupation légitime des citoyens. Combien de personnes en plus représente « un changement considérable ? »

Qu'est-ce qu'un « risque acceptable ? ». Combien de blessés, brûlés, morts sont « acceptables » ?

L'UDC continue à réclamer l'organisation d'une table ronde et, en attendant, continuera à récolter des signatures pour son initiative en espérant qu'avec le nombre, notre gouvernement finisse par prendre en considération la population qui l'a élu.

### **Pour toute information et mise à disposition de documents :**

Christina Meissner, présidente UDC Vernier, T+41 78 821 16 69